



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONCOURS



LES CONCOURS

DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères recrute chaque année des agents par voie de concours pour exercer des métiers différents. Avant d'entreprendre toute démarche en vue de l'inscription à un concours, les candidats doivent prendre connaissance du calendrier prévisionnel des concours organisés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et des conditions requises pour s'inscrire aux différents concours sur le site diplomatie.gouv.fr, rubrique « Concours ».

► QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONCOURS ?

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères organise les concours suivants :

Catégorie A

- Conseiller/Conseillère des Affaires étrangères (cadre d'Orient)
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre d'Orient)
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre général)
- Attaché/Attachée des systèmes d'information et de communication

Catégorie B

- Secrétaire de chancellerie
- Secrétaire des systèmes d'information et de communication

Catégorie C

- Adjoint administratif principal / Adjointe administrative principale de 2^e classe de chancellerie

Il est rappelé que les conditions d'âge ont été supprimées pour l'accès aux concours depuis le 1^{er} novembre 2005.

► COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent par **voie télématique** sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par cette voie, les candidats conservent la possibilité d'obtenir un dossier d'inscription, **sur demande écrite à l'adresse ci-après** :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
Bureau des concours et examens professionnels,
27 rue de la Convention
CS- 91533,
75732 PARIS CEDEX 15

Toute demande écrite doit être assortie d'une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat/de la candidate. Celle-ci devra être expédiée avant la date limite de retrait des dossiers (le cachet de La Poste faisant foi). Les dossiers d'inscription transmis par voie postale doivent être adressés au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de La Poste faisant foi).

► OÙ SE DÉROULE LE CONCOURS ?

Les candidats admis à concourir reçoivent une convocation précisant le lieu des épreuves. Elles se déroulent à Paris ou dans sa proche banlieue.

Quelles sont les épreuves ?

Tous les concours ne se déroulent pas selon les mêmes modalités. Ils comportent tous plusieurs épreuves écrites et orales. Les précisions sur la nature de ces épreuves, les annales et les rapports des jurys sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

Où trouver les résultats d'un concours ?

Ils sont mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les candidats ne sont pas informés personnellement.

Quelle affectation ?

La Direction des ressources humaines informe les candidats admis de leur service d'affectation et de la date de celle-ci. Les premières affectations, pour une durée de trois ou quatre ans, sont toujours en France, à Paris ou à Nantes.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
diplomatie.gouv.fr
Rubrique Emplois et concours

Auprès du bureau d'accueil de la Direction des ressources humaines
info.drh@diplomatie.gouv.fr

